

# NOUVELLES

# CSN

Numéro 312

5 octobre  
1990



## L'esclavage des temps modernes

Page 3

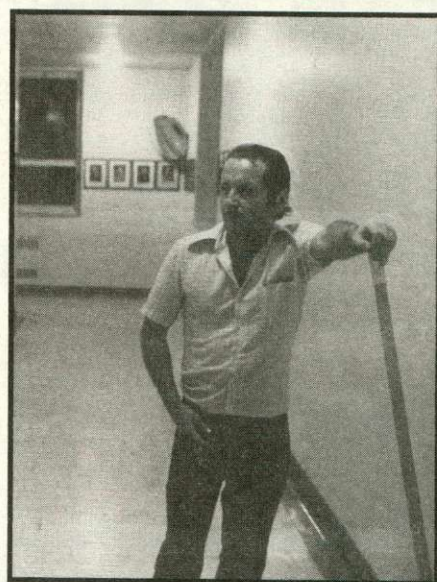
MAIS NON!  
QU'ALLIEZ-VOUS  
CROIRE ?!...  
C'EST JUSTE POUR  
ME PROTÉGER  
DU SOLEIL!



CARVOTTE

## Travail de nuit et qualité de vie

Page 12



## Cocktails dévastateurs pour le cerveau

Page 8



#### Coordination

Jean-Pierre Paré  
(514-598-2159)

#### Rédaction

Michel Crête  
Guy Ferland  
Louis-Serge Houle  
Thérèse Jean  
Luc Latraverse  
Lucie Laurin  
Jean-Pierre Paré  
Michel Rioux

#### Collaborations

Luc Gosselin  
Jacques Guay  
Clément Trudel  
Michel Tremblay

#### Photographes

Alain Chagnon  
Robert Fréchette

#### Conception graphique

Jean Gladu

#### Montage informatique

Jean Gladu  
Sophie Marcoux  
Jean-Pierre Paré

#### Caricaturiste

Garnotte

#### Impression

Les travailleurs et travailleuses  
syndiqués CSN de L'Imprimerie  
L'Éclaireur de Beauceville

#### Distribution

L'équipe de  
distribution CSN

**NOUVELLES CSN** est l'organe officiel de la  
Confédération des syndicats nationaux. Publié  
à tous les quinze jours, il est tiré à 32.000 exem-  
plaires et distribué gratuitement dans les syndi-  
cats de la CSN à travers le Québec, à raison  
d'un exemplaire par dix membres, en principe.  
Les syndicats locaux ont l'autorisation (et notre  
encouragement) d'en reproduire le contenu.  
Pour recevoir des copies supplémentaires: CSN  
adressage, 1601 de Lorimier, Montréal H2K 4M5.

**Numéro de  
téléphone  
central:**

**598-2121**

#### RÉDACTION

514-598-2159

#### DISTRIBUTION

514-598-2233

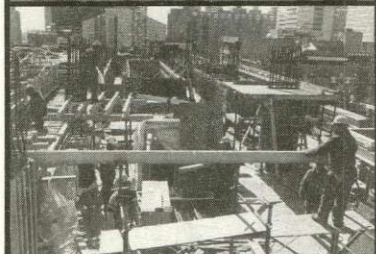
NOUVELLES CSN 312 page 2



## L'esclavage des temps modernes

3

Oubliez donc une fois pour toutes l'image folklorique du bûcheron que nous présentent nos romans et chansons du terroir. Les travailleurs forestiers vivent aujourd'hui des conditions de travail et de vie tellement pénibles que l'on a peine à les imaginer.



## Le rapport Picard-Sexton

7

«C'est une victoire, dit le nouveau président de la CSN-Construction Olivier Lemieux. Mais il reste encore la dure bataille de l'ancienneté de chantier à mener».



## Cocktails dévastateurs pour le cerveau

8

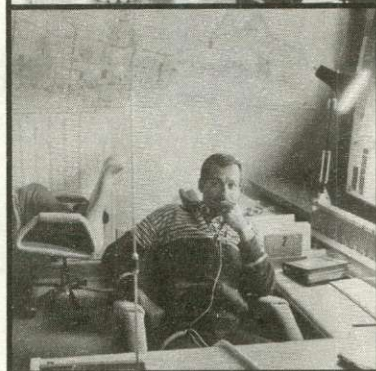
Les effets précoces des agents neurotoxiques sur le cerveau, vous connaissez? La chercheuse Donna Mergler nous en parle.



## Un nouveau défi pour Broadbent

10

Le nouveau Centre international des droits de la personne et du développement économique, présenté par son président Ed Broadbent.



## Travail de nuit et qualité de vie

12

La vice-présidente de la CSN Céline Lamontagne faisait partie de la délégation canadienne à la dernière session de travail du Bureau international du travail. On y a entre autres parlé des femmes et du travail de nuit.

## NOUVELLES 14-17

Danger: *maquiladoras* • Le libre-échange cause 200 mises à pied à McMasterville • Papiers Scott de Crabtree: le «pattern» du SCTP est défoncé • À l'U de M, les chargé-es de cours règlent pour 39,5% sur trois ans • Érythrée: alerte famine! • STCUM: vote de grève le 14 octobre • Ça brasse à Brossard! Grâce aux syndicats de la Caisse pop et de la municipalité. • Les travailleurs de Reynolds Sainte-Thérèse, eux, veulent seulement arriver en l'an 2,000 en même temps que tout le monde...

## Chroniques

**D'un autre oeil:** *Des syndicats branchés*, par Clément Trudel.

**Les autres:** par Luc Gosselin.

**Parlons media, ça presse:** *Ce n'était après tout qu'une Amérindienne*, par Jacques Guay.

**Cinéma:** *Un film prometteur, mais raté*, par Michel Tremblay.

**Musique:** *Rhythm Activism*, par Michel Crête, et *Public Enemy*, par Louis-Serge Houle.

**Billet:** une *Macédoine*, bien assaisonnée par Michel Rioux.





*«Lorsque l'automne vient clore les travaux de la terre, presque tous montent dans les chantiers. Ils partent fin de septembre, dès après le battage des grains, se rassemblant par petits groupes dans les villages d'où ils s'enfoncent dans les forêts du haut Saint-Maurice ou de la Gatineau, pour*

*la coupe du bois. (...)*

*«Aucun ne part enfant qui ne revienne homme fait. Non pas tant par le dur travail des camps d'hiver, aux froids de quarante sous zéro, que par la rudesse des travailleurs entre eux; depuis le départ où chaque équipe, à mesure qu'elle rejoint les autres, aligne son champion contre celui des nouveaux arrivés; jusqu'au retour après six mois, quand les voyageurs des pays d'en haut, les poches lourdes d'argent, font sonner leurs écus sur le comptoir des bars.»*

*- Ringuet, Trente Arpents*

# L'esclavage des temps modernes

Oubliez donc une fois pour toutes cette image folklorique du bûcheron que nous proposons nos romans et chansons du terroir. Aujourd'hui, si leur métier n'en est pas moins noble, les bûcherons vivent littéralement sous un «régime d'esclavage des temps modernes», comme l'a constaté Gérald Larose lors d'une récente tournée de trois jours dans les installations de la CIP à La Tuque.

Par Jean-Pierre Paré

«*Il y a vingt ans, je faisais de la prospection minière dans le Grand Nord et on avait de meilleures conditions de travail et de vie que ça!*», s'exclame le président de la CSN, en faisant pour NOUVELLES CSN le bilan de cette tournée.

Dès son retour, d'ailleurs, la première chose qu'il a faite fut d'inviter par écrit le ministre du Travail et celui des Terres et Forêts à y retourner avec lui pour voir ce qu'il a «de ses yeux vu», et à rencontrer les travailleurs comme il l'a fait. Histoire qu'ils constatent par eux-mêmes la pertinence, la nécessité et l'urgence de l'enquête publique réclamée par la CSN et la FTFP sur les conditions de travail des travailleurs forestiers. Enquête réclamée notamment en 1984, devant la Commission

Beudry, mais qui n'a jamais encore été tenue malgré une recommandation dans le même sens de la part des commissaires.

## La dépendance économique

Cet état d'esclavage des travailleurs forestiers vis-à-vis les grosses compagnies prend plusieurs formes.

En premier lieu, évidemment, la dépendance économique.

«*Au cours des dix dernières années, il s'est produit une transformation très substantielle de l'organisation du travail en forêt*, explique Gérald Larose. *Nous avons gagné la bataille de*

*1980 contre le travail à forfait: les hommes ne travaillent plus à forfait, mais ce sont les machines qui le font!*







**«Quand le président Diamant de la CSST est venu sur la limite, ils avaient gravelé la route qu'il allait parcourir un mois avant son arrivée: on peut maintenant y faire du 150 km/hre sans problème! Ils avaient nettoyé tout le camp, repeint la cuisine, etc. Les travailleurs, là-bas, étaient bien contents que la visite vienne!!!»**



*«Or, ces machines, qui coûtent les yeux de la tête (débusqueuses, abatteuses, ébrancheuses, etc), les travailleurs sont obligés de les acheter eux-mêmes s'ils veulent travailler. Et les risques financiers inhérents à leur achat sont portés entièrement par eux. Cela signifie des investissements personnels de l'ordre de \$350,000 à \$850,000 et des paiements mensuels de \$12,000 à \$45,000! Et ce, sans aucune garantie de travail, ni en temps de travail, ni en volume d'arbres à abattre, ni en termes de conditions de travail quant au choix des lots à abattre: tout ça est décidé par la compagnie elle-même, y compris le prix*

*qu'elle verse par arbre abattu. Leurs contrats sont renouvelables de 24 heures en 24 heures, de telle sorte que celui qui rouspète contre le prix payé par arbre, par exemple, se fait vite répondre: "Parque donc ta machine"..."»*

*Ce qui signifie, à toutes fins pratiques, un arrêt de mort. La faillite financière, bien sûr, mais aussi, parfois, la vraie mort: «Le taux de suicide chez les travailleurs forestiers est exorbitant! Tout le monde connaît cinq ou six gars qui se sont suicidés.»*

**Moins pauvre aujourd'hui que demain**

*«Un bûcheron me disait: "Il y a quinze ans, je coupais à \$0.58*

*l'arbre. Aujourd'hui, je coupe à \$0.63 l'arbre", raconte Gérald Larose. Un autre m'a montré son rapport d'impôt de l'an dernier: "Moi, j'ai une machine de \$750,000 entièrement payée, m'a-t-il dit. Donc, je ne suis pas supposé être dans le trouble!..." Eh bien... déductions faites, c'est \$22,000 BRUTS qu'il lui restait à déclarer. Et sa fameuse machine, dans très peu d'années, ne vaudra plus rien parce qu'il y en aura d'autres plus modernes sur le marché. "Je suis bien moins pauvre aujourd'hui que demain", m'a-t-il dit.»*

**Comme dans les «villes de compagnies»**

*Pire encore, la compagnie empêche les travailleurs de s'organiser pour se ravitailler eux-mêmes en essence, huiles et pièces de rechange.*





**«La CIP fait une exploitation intensive et abusive de biens publics. Outre les ravages de la coupe à blanc, il y a les rivières et les lacs qui sont gravement handicapés. Cette compagnie vit sous un régime de privilèges: le transport de son bois, c'est nous qui le payons parce qu'elle le fait par le flottage sur les cours d'eau, ce qui les détériore.»**



La CIP (appelée maintenant PFCP) vend son essence à \$0.65 le litre, alors que les travailleurs pourraient l'obtenir à \$0.42 en dehors de la limite. Mais ils sont forcés de s'approvisionner en carburant aux pompes de la compagnie.

«Il y a même un travailleur, raconte Gérard Larose, qui s'était équipé de camions-citernes pour «monter» son carburant lui-même et remplir ses machines à meilleur prix. C'est quelque chose comme \$18,000 par quinze jours, qu'il économisait ainsi: ça payait ses camions-citernes! Même qu'il aurait pu approvisionner d'autres travailleurs. Mais la compagnie a dit: "Non, tu vas acheter ton gaz de nous autres, à \$0.65 le litre!"».

La même chose pour l'huile, les pièces de rechange, etc.: les travailleurs, s'ils ne veulent pas se faire parquer leurs machines, doivent les acheter de la CIP. Quasiment comme au temps des «villes de compagnies» où les mineurs recevaient leurs salaires en billets émis par la compagnie, et échangeables seulement dans les magasins de la compagnie...

### **Treize heures par jour... minimum!**

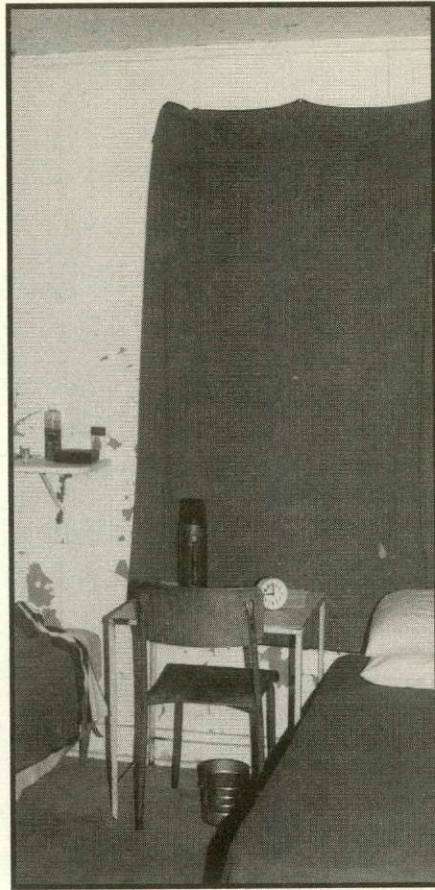
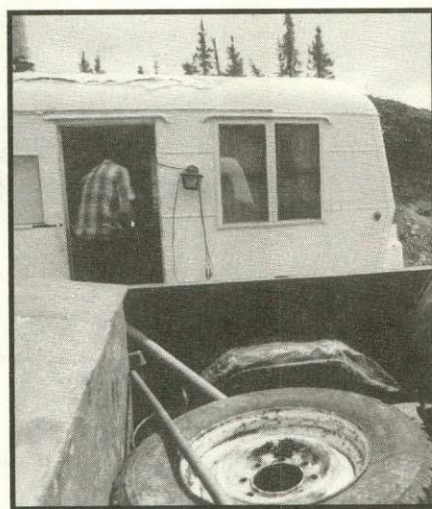
Les heures de travail? C'est facilement treize heures par jour. Sans compter les heures passées à réparer ou à entretenir la machinerie; le soir ou la nuit, souvent, parce que les travailleurs doivent «descendre» chercher les

morceaux ou les outils nécessaires. «C'est rendu que les hommes mangent leur lunch en opérant leur machine pour en maximiser le rendement!», s'est fait dire Gérard Larose.

«Habituellement, conclut le président de la CSN, les innovations technologiques servent non seulement aux profits de l'industrie, mais aussi à l'amélioration des conditions de travail, des conditions de vie et de salaire des travailleurs. On est passé de 1,500 à 400 hommes, sur la limite de la CIP; malgré cela, la capacité de production a été multipliée par quatre ou par cinq, grâce aux nouvelles machineries. Mais dans ce cas, seule la CIP en a tiré profit; d'aucune façon les travailleurs.» □







## Docteur Panneton?... Vous êtes là?

Le bon docteur Philippe Panneton —le nom véritable de l'auteur de *Trente Arpents*— serait probablement bien moins déboussolé qu'on le pense s'il retournait aujourd'hui faire un tour dans la forêt pour renouer avec les bûcherons qu'il décrivait en 1938 dans son célèbre roman.

Chevaux et *boxsaws* n'y font plus partie du décor, bien sûr. À peine peut-on encore y trouver une ou deux scies mécaniques. Sûrement qu'il serait impressionné par les machines immenses qui abattent en une journée quasiment autant d'arbres que ses bûcherons de l'époque en abattaient en une saison entière.

Mais pour le reste, c'est-à-dire les conditions de vie des travailleurs forestiers, il est à parier qu'il n'y verrait guère de différence.

Les travailleurs, qui sont amenés aux camps dans des autobus («*de vraies brimballes*»), sont cordés dans des chambres minuscules, deux par chambres,

donc sans aucune intimité; des chambres malodorantes, parce que le sous-sol de la roulotte est inondé, et séparées les unes des autres par une seule feuille de contre-plaqué. Plusieurs ne disposent même pas d'une chaise pour s'asseoir dans leur chambre. Quand ils veulent lire ou écrire, c'est couchés dans leur lit qu'ils doivent le faire. «*La cuisine est bonne, toutefois*, tient à souligner Gérard Larose: *les cuisiniers sont syndiqués CSN!*»...

### **Pas de loisirs, pas de téléphone**

Les loisirs?... Parlons-en! Un seul appareil de télévision par camp, nourri par seulement deux stations; une table de billard; et... trois exemplaires du *Nouvelliste*, deux du *Journal de Québec*. Et, évidemment, *Nouvelles CSN* à toutes les deux semaines.

En cette ère des communications ultra-rapides et efficaces, qui nous permettent entre autres de téléphoner outre-mer en

quelques secondes, peut-on imaginer que les camps forestiers de la CIP n'aient qu'une seule ligne téléphonique disponible pour 280 personnes? Et encore! Quand elle est en état de fonctionner, et c'est alors la compagnie qui en a la priorité d'utilisation...

Ce qui fait dire à Gérard Larose: «*C'est pire qu'en prison! En prison, ceux qui sont condamnés à 25 ans, comme ceux qui sont condamnés à deux semaines, peuvent communiquer à l'extérieur plusieurs fois par jour!*»

L'an dernier, Hydro-Québec a effectué des travaux de près de \$200,000 sur la limite de CIP. En prévision des huit mois qu'ont duré ces travaux, Hydro, avant même que ses ouvriers y arrivent, y avait installé quatre téléviseurs équipés de coupoles, des chambres individuelles et confortables, etc. Les travaux terminés, Hydro a offert à la CIP de lui vendre ces installations et services plutôt que de les transporter à nouveau. CIP a refusé. ■



# «Une victoire, mais encore une dure bataille à venir»

-Olivier Lemieux

«Le Best Seller de l'année est sorti au mois de juillet», titre la livraison d'août de *Chantier*, la revue des employeurs de la construction. Le *Best Seller*, c'est le rapport de la Commission Picard-Sexton. Et s'il est le «meilleur vendeur», c'est probablement parce qu'il reprend la majeure partie des recommandations déposées par la CSN-Construction lors des audiences publiques de la commission, en octobre 1989.

Par Louis-Serge Houle

Mise sur pied en mai de la même année, à la suite de l'entente intervenue entre la coalition CSN-FTQ et l'Association des entrepreneurs en construction du Québec (AECQ), la commission avait le mandat d'établir des modalités d'application d'un régime de sécurité de revenu et d'emploi pour les travailleurs de la construction. Parmi toutes les solutions proposées par les intervenants pour parler à l'instabilité de l'industrie, les commissaires Laurent Picard et Jean Sexton ont principalement retenu des mesures pour contrer le travail au noir, la planification des travaux émanant des différents paliers de gouvernements, et surtout, un régime de presta-

tions supplémentaires d'assurance-chômage, exclusivement à la charge des employeurs, etc.

«Dans un sens, les conclusions du Rapport Picard-Sexton représentent une victoire pour la centrale», explique le nouveau président de la CSN-Construction, Olivier Lemieux. Car, bien que nous ayons traversé des moments difficiles, ces dernières années, nous avons réussi à faire passer le point de vue de nos membres sur ce dossier, au demeurant d'une importance majeure pour tous les travailleurs de la construction. Il faut se rappeler que les principales recommandations du rapport émanent de nos assemblées générales et sont revendiquées depuis plus de 25 ans par les membres de

la centrale.

«Nous devons cependant être réalistes, ajoute-t-il. La résistance patronale et gouvernementale envers ces recommandations sera très forte. Aussi devons-nous mener une dure bataille si nous voulons que ces mesures profitent aux travailleurs de la construction.»

En plus du supplément à l'assurance-chômage, la commission recommande une série d'autres propositions provenant de discussions avec des représentants de la CSN et qui visent à stabiliser le revenu et l'emploi des travailleurs: un contrôle plus strict de l'information disponible sur la localisation des chantiers; la valeur des contrats et le nombre d'heures de travail prévues et effectuées; l'augmentation des pénalités pour les travailleurs et les employeurs qui effectuent du travail au noir, pouvant aller jusqu'à la révocation des permis ou certificats, etc.

### Une campagne

Lors du congrès qui a remis sur pied la fédération, du 27 au 30 septembre, les délégués ont résolu d'entreprendre une campagne d'information et de mobilisation afin que le gouvernement du Québec rouvre le décret de la construction en tenant compte des principales recommandations de la Commission Picard-Sexton. La FTQ-Construction a déjà accepté la démarche proposée.

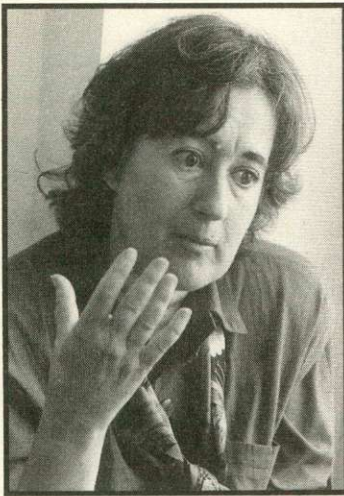
Seule ombre au tableau, le rapport ne fait aucune mention de l'ancienneté de chantier. «Nous ferons des pressions pour qu'un système de stabilisation de revenu et d'emploi, en vigueur dans l'industrie, contienne une telle formule. Sans ancienneté, les travailleurs disposent de peu de moyens pour faire valoir leurs droits», conclut le président de la CSN-Construction. ■



Les quelque 90 délégués au congrès de la CSN-Construction ont procédé à l'élection de leur premier exécutif depuis le congrès de 1982, qui demandait alors à la CSN de réorganiser la fédération. De gauche à droite, Édouard Duchesne, un menuisier du Saguenay Lac-St-Jean, a été élu à la vice-présidence; Robert Lévesque, un foreur du Bas St-Laurent, à la trésorerie; Luis Alfaro, un poseur de systèmes intérieurs de Montréal, au secrétariat; et Olivier Lemieux, un menuisier de Montréal, à la présidence.



# Cocktails dévastateurs pour le cerveau



**Il en existe trop peu, des scientifiques comme Donna Mergler. Humaine, vivante, passionnée. Améliorer le bien-être des travailleuses et travailleurs, voilà à quoi cette scientifique — qui est tout sauf neutre — emploie son savoir et ses savantes techniques.**

**Par Lucie Laurin**

**D**onna Mergler dirige, avec Karen Messing, une équipe de travail qui cherche à détecter les effets précoces des agents neurotoxiques (c'est-à-dire les produits chimiques qui agissent sur le système nerveux) dans le but de modifier les lieux de travail et les situations à risques avant que la maladie n'apparaisse. «*Ce qui est particulier dans ce type d'intoxication, explique-t-elle, c'est que les travailleuses et travailleurs souffrent d'une diminution de leur bien-être affectif, mental, physique, sexuel, mais ils ne sont pas malades!*»

L'équipe de Donna Mergler mène présentement deux études: l'une, dans la Beauce, sur les effets précoces d'une exposition aux styrènes dans une usine de fibre de verre; l'autre, à Beauharnois, sur les effets précoces d'une exposition au manganèse dans une usine de concentré. À ces études collaborent le DSC, le CLSC, un laboratoire de l'IRSST, le syndicat et l'employeur.

«*Ce que nous cherchons, ce sont les premières altérations au système nerveux. Nous examinons les fonctions visuelles, l'olfaction, la sensibilité aux vibrations, la coordination entre l'œil et les mains, la dextérité manuelle, les réactions, l'humeur, la mémoire à court terme. Nous voulons identifier non pas les travailleurs à risques, mais les postes à risques et proposer des changements au milieu de travail. Ensuite, nous devons évaluer si ces changements ont été efficaces.*»

## **Le tiers monde d'à côté**

Mais il est des lieux de travail où le mot prévention n'a encore jamais été prononcé. Au cours de son année sabbatique à Berkeley (Californie), Donna Mergler a participé à une étude sur les effets neurotoxiques observés dans une usine d'assemblage de composantes microélectroniques ouverte au Nouveau-Mexique en 1972. Elle a présenté les résultats de cette

étude, en septembre dernier, au Congrès international de la médecine du travail.

«*Au cours du processus d'assemblage, explique la chercheure, les travailleurs, en majorité des femmes d'origine hispanique, sont exposés à un véritable cocktail de solvants organiques qui ont des effets dévastateurs sur le système nerveux. Les travailleuses examinées n'avaient plus travaillé depuis six ans. Nous avons trouvé chez elles des désordres semblables à ceux qui se manifestent lors d'une encéphalopathie (affection du cerveau) toxique contractée à la suite d'une exposition aux solvants organiques: troubles de la personnalité, réduction du fonctionnement des sens, de la capacité verbale, de la mémoire. Nous avons cherché la relation entre les symptômes de désordres visuels et les mesures de pertes de vision: les symptômes correspondaient à des changements au système neuro-optique qui étaient, de façon significative, plus présents chez les ex-travailleuses de l'usine d'assemblage que dans le groupe témoin.*»

Ces travailleuses avaient perdu leur emploi parce qu'elle étaient malades; plusieurs avaient été congédiées pour cette raison. «*Elles ont commencé à s'organiser pour obtenir une compensation, raconte Donna Mergler, car aux États-Unis, il n'existe pas de système d'indemnisation des victimes d'accidents ou de maladies du travail; il faut s'adresser aux tribunaux. Le plus souvent, les avocats des deux parties récoltent des millions et les victimes, très peu. Les travailleuses ont donc engagé des poursuites contre la compagnie Dow qui avait fourni ces produits chimiques sans donner aucune indication sur l'utilisation de ces produits, ni sur leurs effets. Voyant cela, la compagnie a fermé les départements à risques et les a transférés au Mexique.*»





**Donna Mergler note les résultats d'un examen de la vision des couleurs administré à une ex-travailleuse d'une usine d'assemblage de composantes micro-électroniques du Nouveau-Mexique**

### **Des crimes soigneusement cachés**

Dans l'industrie de la micro-électronique, les plaintes des travailleuses et travailleurs exposés n'ont cessé de se multiplier depuis 1970. «Nous avons fait une revue de la littérature sur l'"hystérie de masse" en milieu de travail; nous avons trouvé que l'industrie de la microélectronique est surreprésentée, reprend Donna Mergler. C'est ainsi que les problèmes sont évacués dans cette industrie depuis 20 ans: on parle d'anecdotes, de plaintes sans fondement, d'hystérie de masse. Comme il est très difficile d'entrer dans ce type d'industrie, les études sur les maladies professionnelles qui s'y développent demeurent excessivement rares. Notre étude était l'une des premières; et encore, nos sujets n'étaient pas des personnes qui travaillent, mais des personnes trop malades pour travailler!»

L'exposé de Donna Mergler au congrès a donné lieu à un débat animé sur la question: «y a-t-il, oui ou non, des maladies associées à l'exposition aux solvants organiques?» «L'assemblée était un excellent reflet de la société; toutes les positions étaient représentées, de commenter la chercheuse. Il y a de grands intérêts derrière cette question!»

Ces industries sont maintenant implantées partout, surtout dans le tiers monde. Et Donna Mergler invoque une lettre reçue de Malaisie où elle a reconnu une situation analogue à celle du Nouveau-Mexique: «C'était une femme très travaillante, raconte-t-elle. Elle est morte dans la vingtaine. En privé, le médecin déclare que son décès est relié au travail qu'elle faisait dans une industrie de microélectronique. Mais il ne peut le dire publiquement... □

## **Congrès international de la médecine du travail**

# Les médecins ne sont plus seuls à parler

Pour la première fois, le Congrès international de la médecine du travail s'est déroulé à Montréal cette année, au Palais des congrès. C'est autour du thème «Parlons Solutions» que cet événement, qui en était à sa 23e édition, a réuni du 22 au 28 septembre quelque 3000 participants, médecins, infirmières, professionnels de la santé, hygiénistes industriels, scientifiques, syndicalistes, gestionnaires et représentants en santé-sécurité du travail.

Donna Mergler, professeure et chercheuse en santé au travail à l'Université du Québec à Montréal, est allée, comme tant d'autres, cueillir les informations les plus fraîches sur les dernières études en santé au travail et participer aux discussions: «Les scientifiques ne sont pas neutres, déclare-t-elle, et leurs choix idéologiques se reflètent dans les débats qui se déroulent tout au long du congrès.»

Le thème choisi pour le congrès est, pour la chercheuse, porteur d'espoir en ce qu'il indique une volonté de parler davantage de prévention que de maladies: «Dans plusieurs domaines, les chercheurs s'intéressent maintenant aux premiers indices d'atteintes à la santé. Mais malgré tout, on remarque beaucoup de différence d'un pays à l'autre. Par exemple, en Scandinavie, où les normes sont beaucoup plus sévères que chez nous, les recherches reflètent un plus grand souci de prévention qu'aux États-Unis.»

L'évolution que Donna Mergler a constatée dans le portrait des participants lui fournit d'autres raisons de se réjouir: «À l'origine, la Commission internationale de la

*médecine du travail était formée de médecins patronaux. Mais on voit maintenant de plus en plus de chercheurs scientifiques. Ceux-ci apportent un autre point de vue, moins médical, par leur études des premiers indices d'altération à la santé reliés à l'exposition dans les milieux de travail. Ils utilisent des techniques de mesures plus sophistiquées, plus sensibles, qui permettent d'analyser des changements chimiques, neurologiques, physiologiques qu'on ne pouvait déceler auparavant. Tout cela avec l'objectif d'agir, non plus sur les individus, mais sur le milieu de travail. D'ailleurs, on met plus d'emphase maintenant sur l'influence de l'organisation du travail sur la santé, sur les problèmes de santé mentale, le vieillissement en milieu de travail, les problèmes musculo-squelettiques, les effets des produits chimiques, etc.»*

C'est dans ce même esprit, en s'efforçant d'intégrer une vision plus globale des problèmes de santé au travail, que les ateliers ont montré une nouvelle préoccupation pour les pays en voie de développement qui subissent l'implantation de procédés jugés trop dangereux dans les pays industrialisés.

Le congrès s'est terminé par l'octroi du prix de l'IRSST à Jules Brodeur, de l'Université de Montréal: «Un très bon choix, commente Donna Mergler. Il a oeuvré en santé au travail à plusieurs niveaux durant les dix dernières années. Cette reconnaissance est importante pour l'ensemble des chercheurs en santé au travail, de plus en plus nombreux au Québec.» □



# Un nouveau défi pour Broadbent

**A** l'automne 1988, quinze minutes avant de dissoudre la Chambre des Communes et de déclencher des

élections générales, le gouvernement fédéral faisait adopter, avec l'appui des autres partis, le projet de loi créant le **Centre international des droits de la personne et du développement économique**.

Ce n'est cependant qu'au début de cette année que l'ancien chef du Nouveau Parti Démocratique, Ed Broadbent, en prenait la direction. «Ce nouveau défi est en conformité parfaite avec tout ce que j'ai fait jusqu'à maintenant», assure celui qu'on surnommait Honest Ed et qui fut, pendant plusieurs années, le politicien canadien qui recueillait, sondage après sondage, le plus haut taux de crédibilité auprès de la population canadienne.

civils, les droits politiques. Il y a aussi les droits collectifs, les droits économiques des hommes et des femmes, des droits qui doivent être respectés et défendus. Je compte les défendre», affirme Broadbent d'entrée de jeu.

Il souligne, pour illustrer son propos, comment par exemple les Américains peuvent être sensibles aux droits civils, aux droits individuels. «Mais on les voit, de temps en temps, agir contre les droits collectifs. Ce ne sera pas mon cas et ce ne sera pas la voie que le Centre va emprunter», affirme celui qui fut, de 1977 à 1989, vice-président de l'Internationale socialiste.

«Il faut se rappeler, précise-t-il, que ce sont des luttes souvent très dures, menées entre autres par les syndicats, qui ont fait avancer les droits démocratiques à travers le monde, en particulier en Occident.» C'est pourquoi il n'hésitera pas à appuyer des projets visant à soutenir des actions militantes dans divers pays en voie de développement. Il signale le Guatemala, le Salvador, les Philippines comme des pays où des projets pourront être menés à terme.

Fait significatif, c'est d'ailleurs au Salvador qu'une première intervention du Centre a été approuvée. On se rappellera qu'en novembre 1989, six

## Un outil pour soutenir les libertés

*«Si quelqu'un vous retire votre pain, il supprime en même temps votre liberté. Mais si quelqu'un vous ravit votre liberté, soyez tranquille, votre pain est menacé, car il ne dépend plus de vous et de votre lutte, mais du bon plaisir d'un maître».*

- Albert Camus

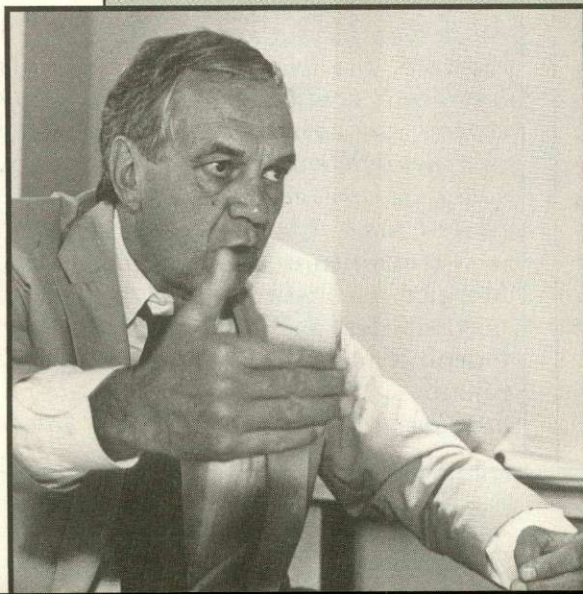
Cette phrase du célèbre écrivain français apparaît en exergue du document dans lequel Ed Broadbent indique les objectifs du **Centre international des droits de la personne et du développement économique**. Elle traduit parfaitement bien les convictions et les orientations qu'entend soutenir dans sa nouvelle carrière l'ancien chef du NPD.

Pour en savoir davantage sur ce Centre au nom long comme d'ici à demain — et qu'on appelle d'ailleurs affectueusement, dans certains milieux, la «patente à Broadbent» — *Nouvelles CSN* a accepté une invitation à rencontrer le nouveau président, qui, en passant, est installé depuis peu à Montréal avec sa famille. Cela en valait la peine.

Par Michel Rioux

## Une première au Salvador

*«Il n'y a pas que les droits*





Jésuites du Salvador étaient assassinés par l'armée. Le Centre des Jésuites recevra un soutien financier pour l'aider à poursuivre sa mission. Voilà, estime Ed Broadbent, un exemple concret d'un soutien qui pourra contribuer à faire avancer la question des droits dans un pays étouffé par la dictature.

#### **Ailleurs comme ici**

Parmi les objectifs du Centre, on retrouve celui d'en arriver à ce que les travailleuses et les travailleurs des pays auxquels le Canada apporte une aide, avec l'ACDI par exemple, puissent jouir des mêmes droits et des mêmes libertés qui sont les nôtres. «*Nous avons des exigences au plan de l'environnement. Les droits de la personne devraient devenir eux aussi un critère*», affirme M. Broadbent.

#### **Délicat**

Mais ces interventions posent la délicate question de l'intervention politique. Le président du Centre n'hésite pas à affirmer que si nécessaire, il pourra intervenir pour rappeler à l'ordre gouvernements ou entreprises canadiennes qui, visiblement, iraient à l'encontre, dans un pays étranger, des principes qui guident ici notre morale publique au chapitre des droits de la personne. Il s'empresse cependant

de préciser que les partis politiques doivent eux aussi exercer toutes leurs responsabilités à cet égard. «*Mais notre pays a la responsabilité d'être cohérent, dans ses actions, avec les principes que nous défendons à l'ONU et dans nos Chartes des droits*», souligne Ed Broadbent.

#### **Le Conseil d'administration**

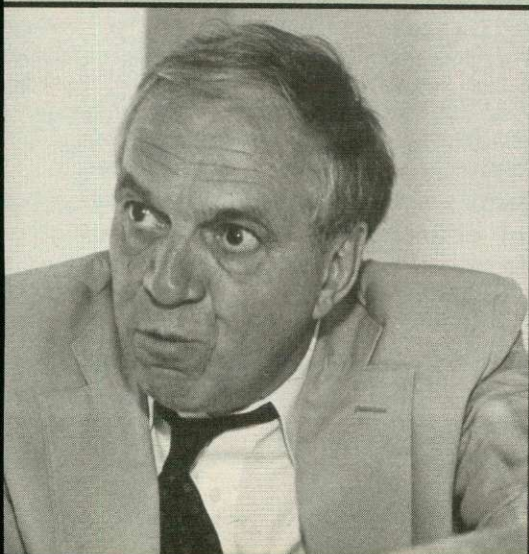
C'est un Conseil d'administration de treize membres présidé par une juriste de l'Université Laval, madame Gisèle Côté-Harper, qui est chargé d'approuver les projets soumis. On peut regretter n'y compter que trois francophones, dont un Sénégalais de la Cour internationale de La Haye. La loi créant le Centre prévoit d'ailleurs que trois des membres du Conseil proviennent de pays en voie de développement. M. Oscar Arias, ex-président du Costa-Rica et prix Nobel de la paix et une avocate du Pakistan, madame Asma Jahanjir, sont les deux autres.

## **Un appel aux organismes syndicaux**

Doté d'un budget qui, sur cinq ans, s'élèvera à 15 millions\$, le Centre des droits de la personne et du développement démocratique s'est donné pour vocation d'appuyer des actions concrètes dans des pays en voie de développement. Bien sûr, des organisations non gouvernementales comme OXFAM et Amnistie internationale seront d'un précieux secours pour proposer des projets.

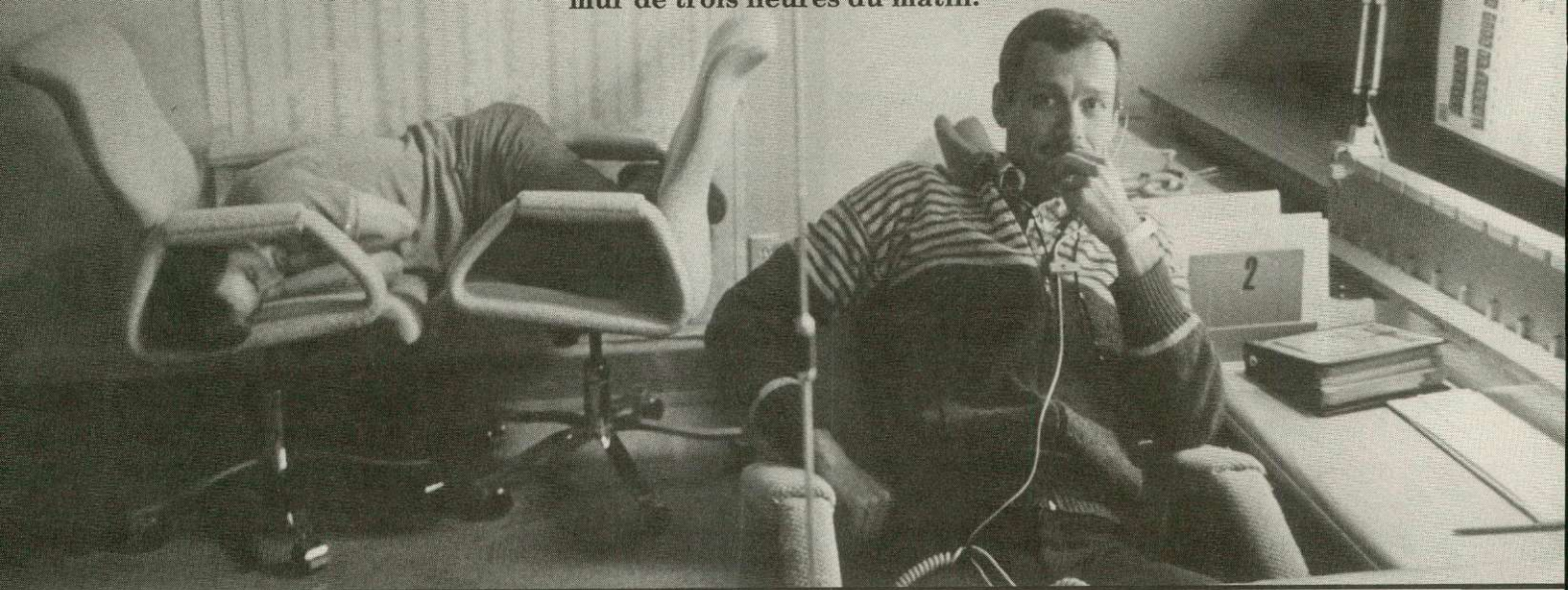
Ed Broadbent lance cependant un appel aux organisations syndicales pour qu'elles présentent des projets concrets qui pourraient être mis en marche avec des militantes et des militants dans divers pays. «*Nos portes sont ouvertes à des propositions qui viendraient soutenir les droits de la personne et le développement démocratique. Je sais que les syndicats soutiennent déjà certaines actions. On les invite à nous présenter des projets*», nous dit le président.

Les syndicats ou organismes qui auraient des projets à proposer peuvent s'adresser au Centre à l'adresse suivante: 63, rue de Brésolas, Montréal, H2Y 1V7. On peut aussi communiquer par téléphone avec André Dalcourt, un adjoint de M. Broadbent, au numéro 514-283-6073.





Le travail de nuit est plus fatigant que celui effectué le jour parce que l'organisme se trouve en période de désactivation et que le sommeil de jour, en période d'activation, est moins réparateur. Comme les répartiteurs d'Urgence santé, les travailleuses et les travailleurs de nuit doivent souvent franchir le mur de trois heures du matin.



# Travail de nuit et qualité de vie

Par Luc Latraverse

On estime à environ le quart de la main-d'oeuvre active le nombre de personnes qui travaillent la nuit. Certaines en permanence, c'est-à-dire jusqu'à ce qu'elles obtiennent un emploi de jour, pour la plupart; et d'autres de façon intermittente.

En juin dernier, à Genève, le Bureau international du travail (BIT) adoptait, parmi d'autres mesures, une convention internationale sur le travail de nuit. Céline Lamontagne, vice-présidente de la CSN, était déléguée par le Canada à cette session du BIT. Elle raconte à *Nouvelles CSN* ce qui s'y est passé.

**Céline Lamontagne**—«Dans le projet initial de convention sur le travail de nuit proposé en 1989 (les conventions sont adoptées en deux ans) et dans la convention sur le travail de nuit des femmes dans l'industrie, il y avait une interdiction pour les femmes de travailler la nuit. Pour le Canada,

comme pour un certain nombre d'autres pays, cette disposition était inacceptable parce qu'elle limite les femmes dans leurs possibilités d'emploi. Ce fut le principal débat qui a retenu l'attention. Nous avons expliqué, par exemple, que ce n'est pas en interdisant l'accès des femmes au travail de nuit qu'on les

protège adéquatement contre les risques qu'elles courent relativement à leur santé, en période de grossesse plus particulièrement. Le retrait préventif, qui est une innovation québécoise, constitue un moyen aussi efficace que l'interdiction mais qui laisse aux femmes le libre choix et l'accès à l'emploi. Ainsi, nous avons réussi à amener les tenants de la tendance protectionniste à introduire des dispositions permettant le libre choix des femmes. C'est par solidarité avec les travailleuses et les travailleurs d'autres pays que nous avons appuyé l'adoption d'un protocole qui rendra plus facile la dérogation à la convention interdisant le travail de nuit des femmes dans l'industrie.»

**Nouvelles CSN** — On sait que le travail de nuit est nuisible pour la santé dans plusieurs cas du fait qu'il est effectué pendant une période de désactivation du corps alors que le repos, à l'inverse, se prend en période d'activation, c'est-à-dire le jour. Il entraîne une plus grande fatigue. Il perturbe également la vie sociale et familiale par suite de la désynchronisation des horaires et des activités. Qu'est-ce que la convention prévoit à cet égard?



**Céline Lamontagne** — «Les employeurs ont refusé d'écrire dans la convention qu'il faut réduire le travail de nuit au maximum et que le travail de nuit est nuisible pour la santé, même s'ils admettaient que c'est souvent le cas. La convention vise donc plutôt à protéger celles et ceux qui travaillent de nuit contre les effets néfastes qui en découlent et de proposer un certain nombre de compensations pour en tenir compte, tels des congés supplémentaires, des horaires réduits, des primes ou des salaires plus élevés. De plus, ce qui n'a pas été inscrit dans la convention générale a été adopté à titre de recommandations aux pays signataires, comme les services sociaux, les services de transport et de sécurité. Règle générale, la convention veut garantir aux personnes travaillant de nuit les mêmes droits et les mêmes protections qui sont accordés aux personnes travaillant de jour: promotion, supplantation, horaires, congé de maternité, etc. «Par exemple: à leur demande, elles auront le droit d'obtenir sans frais une évaluation de leur état de santé, soit avant ou pendant leur affectation à un travail de nuit et cela, sans divulgation des résultats à un tiers.»

**Nouvelles CSN — Comment une convention internationale comme celle-ci sur le travail de nuit peut-elle être appliquée, dans les faits?**

**Céline Lamontagne** — «Ce qui donne beaucoup de poids à une convention adoptée par le Bureau international du travail, c'est qu'il s'agit d'un accord tripartite qui implique des représentant-es des gouvernements, des employeurs et des travailleuses et travailleurs. Cela ne fait pas pour autant en sorte qu'elle se traduit du jour au lendemain en articles de convention collective ou même en législation dans tous les pays signataires. Toutefois, cela exerce une pression sur plusieurs pays, notamment sur les pays du tiers monde ou encore les pays qui ont des régimes plus totalitaires.

«Paradoxalement, les deux pays qui ont signé le moins de conventions adoptées par le BIT sont, dans l'ordre: les États-Unis et le Ca-



**La vice-présidente Céline Lamontagne dans les locaux du BIT.**

nada. Dans le vote sur le protocole sur le travail de nuit des femmes, le Canada s'est abstenu parce que nous nous opposions au principe d'interdiction du travail pour les femmes bien que nous étions satisfaits d'avoir obtenu une plus grande facilité de dérogation. Mais dans les faits, le Canada et le

Québec n'ont aucune loi traitant du travail de nuit. Un des moyens privilégiés de donner suite à l'adoption de cette convention internationale pourrait être d'inclure des dispositions semblables dans la loi sur les normes minimales du travail.

«Au niveau du mouvement syndical et de la CSN, en particulier, nous devons faire le débat dans nos instances à savoir s'il faut limiter le travail de nuit à certains secteurs. Nous devons aussi discuter des mesures compensatoires qui devraient l'accompagner. C'est un débat large sur la qualité de la vie. La société de consommation doit-elle prendre le dessus sur la qualité de vie des travailleuses et des travailleurs? Les services 24 heures par jour, ou même le soir, le justifient-ils? C'est un débat qui ressemblera un peu à celui sur les heures d'ouverture des commerces le soir et le dimanche.» ■

## Qu'est-ce qu'une «convention» du BIT?

Le Bureau international du travail est un organisme qui relève de l'Organisation internationale du travail créée par les Nations unies.

Le BIT tient une session à chaque année pour adopter des conventions internationales concernant le travail. Au cours des dernières années, il en a adopté, par exemple, sur le congé de maternité, sur les droits des autochtones, sur les hôtels, les restaurants et le tourisme, sur l'amiante, sur le travail de nuit.

Ce sont les gouvernements des pays membres qui choisissent leurs délégations, lesquelles doivent comprendre un nombre relativement équivalent d'employeurs, de représentant-es des organisations de travailleurs-euses et de représentant-es gouvernementaux.

Le BIT prend deux sessions annuelles consécutives pour adopter une convention donnée.

L'étude des conventions se fait en commissions séparées des employeurs et des représentant-es des travailleuses et des travailleurs qui s'échangent des propositions d'amendement.

Si les deux commissions s'entendent sur le projet de convention, elle est adoptée sans être soumise aux voix, en assemblée plénière. (Dans le cas contraire, c'est l'assemblée plénière qui adopte les amendements de l'une ou l'autre des parties.)

D'autre part, la Commission des normes du BIT entend des plaintes qui sont déposées contre des pays qui ont des pratiques condamnables en regard des conventions internationales du travail. Cette année, il y avait une plainte contre la République Dominicaine relativement à l'exploitation des travailleuses et des travailleurs haïtiens qui s'y trouvent sans citoyenneté, sans statut et dans des conditions de vie et de travail lamentables qui s'apparentent à l'esclavage.

Enfin, de façon exceptionnelle, le BIT crée des commissions spécifiques à un problème donné comme ce fut le cas sur l'apartheid en Afrique du sud. ■



## Libre-échange avec les États-Unis et le Mexique

### Danger: maquiladoras

Le Canada doit renoncer à créer une zone de libre-échange incluant le Canada, les États-Unis et le Mexique. En conséquence, il doit décliner toute invitation à participer à de telles discussions.

C'est ce que la CSN a expliqué le 27 septembre dernier devant le Comité des Affaires étrangères et du Commerce extérieur chargé de mener une consultation publique sur le bien-fondé, pour le Canada, de participer aux négociations de libre-échange avec les États-Unis et le Mexique. Son président John Bosley, qui, de toute évidence, était indisposé par la déclaration du ministre Crosbie à l'effet que le Canada serait de la partie avant même que le Comité ne rende ses recommandations, a cru bon de motiver les raisons qui l'ont poussé à faire cette déclaration.

Ainsi, le président des États-Unis, Georges Bush, aurait décidé

d'aller chercher plus vite que prévu ses mandats devant le Congrès américain. Au Canada, on a cru que ce chambardement à l'ordre du jour de la législature américaine commandait une décision illico. Cela sans que nous prenions le temps de mener à terme les consultations en cours.

Malgré cette malencontreuse déclaration du ministre Crosbie, la CSN a néanmoins expliqué qu'un traité de libre-échange incluant le Mexique ajouterait des pressions supplémentaires sur le niveau élevé du dollar, les hauts taux d'intérêt, et des secteurs déjà durement éprouvés par le libre-échange canado-américain comme les industries du vêtement et du meuble. D'autres secteurs qui ont été à ce jour moins touchés par le traité canado-américain, comme les pièces automobiles et la production métallurgi-

que, subiraient des répercussions négatives importantes.

L'expérience du libre-échange avec les États-Unis est suffisamment concluante pour que le Canada refuse d'élargir les zones de libre-échange. Le Québec a perdu des emplois parce que la production a été déplacée vers le sud des États-Unis. Le Mexique s'ajoutant, on peut déjà prévoir que l'emploi et la production se déplaceraient dans ce pays, plus précisément dans les zones de production mexicaines pour exportation (*maquiladoras*) où la réglementation est pratiquement inexistante, et où les salaires sont d'environ 90% moins élevés qu'au Canada.

Un tel traité ne pourrait qu'avantager les grandes sociétés canadiennes qui seraient tentées de profiter des bas salaires, ou encore les grandes banques canadiennes qui craignent que le Mexique ne puisse ho-



nor ses dettes de \$4,9 milliards.

La CSN propose que le Canada développe plutôt une approche bilatérale sur toute question concernant ses relations avec le Mexique, et multilatérale dans ses politiques concernant les rapports Nord-Sud, puis qu'il accorde une attention particulière aux préoccupations du Tiers-Monde lors des négociations du GATT. D'autre part, la

CSN suggère que le Canada favorise l'allègement de la dette extérieure mexicaine envers des institutions canadiennes pour aider ce pays dans son développement. Elle recommande aussi que le Canada obtienne du Mexique des assurances quant au respect des droits humains, démocratiques et syndicaux avant d'accroître des mesures d'aide au développement. □

### McMasterville

## Le libre-échange cause 200 mises à pied

« C'est pour des raisons de positionnement de marché qu'a été prise la décision de fermer notre secteur d'explosifs à base de nitroglycérine et de bouillies explosives pour en transférer la production à l'usine de la compagnie Atlas que nous avons achetée dans le Missouri. Le marché américain est cinq fois plus important que le marché canadien. »

Voilà en quels termes le directeur de l'exploitation de l'usine ICI explosifs de McMasterville (anciennement CIL), Michael Wenkoff, ex-

pliquait la décision de la compagnie multinationale de cesser le tiers de ses opérations et de procéder à 200 mises à pied. Il omettait cependant un léger petit détail... C'est que ce qui permet à la compagnie de tirer profit d'une usine américaine où les conditions de travail et de sécurité sont moindres et où le personnel n'est pas syndiqué, c'est l'abolition d'un tarif douanier de 12,5% sur l'exportation de ces produits des États-Unis vers le Canada, résultat de l'accord sur le libre-échange.

Ainsi, alors que la compagnie ne

détient pas une grosse part du marché américain dont elle veut se rapprocher, il ne lui en coûtera rien de conserver son marché canadien, ce qu'elle ne pouvait faire avant le libre-échange.

Le syndicat des employés de l'usine ICI de McMasterville a entrepris une série de démarches pour trouver des emplois aux personnes qui seront mises à pied et pour assurer l'avenir des opérations de la compagnie à McMasterville. NOUVELLES CSN suit le dossier. □



## À Papiers Scott de Crabtree

### Le «pattern» du SCTP est défoncé

Les 576 travailleuses et travailleurs à l'emploi des Papiers Scott de Crabtree (FTPF-CSN), dans la région de Lanaudière, ont accepté lundi le 1er octobre les termes d'une entente de principe qui augmente la masse salariale dans une proportion de 19,3% pour les trois prochaines années.

Cette entente, ratifiée par 76,5% des membres présents aux deux assemblées syndicales qui se sont tenues à Crabtree, dépasse le règlement accepté plus tôt par le Syndicat canadien des travailleurs du papier (SCTP) dans la Vallée de la Mauricie, chez Stone-Consol. L'Association canadienne du papier tente d'imposer ailleurs ce modèle («pattern») qui prévoit des hausses salariales de 16,9% réparties de

la façon suivante: 85 cents (5%), 5,5% et 5,5%.

Chaque travailleur verra donc son salaire horaire augmenter de 2,66\$ à 3,59\$ l'heure pendant la durée de la convention, grâce à des hausses de 5,8%, 5,5% et 5,7%. Des gains majeurs ont aussi été enregistrés du côté des vacances, où pour chacune des semaines un travailleur touchera un pécule qui passe de 75\$ à 155\$, ce qui représente 1,1% de la masse salariale. Les travailleurs de l'usine ont droit en moyenne à 5 semaines de vacances.

Quant aux congés statutaires de la Fête du travail et du Jour de l'An qui, comme on le sait, font partie des demandes patronales cette année dans l'industrie du papier, ils ne seront travaillés que sur une base volontaire

et avec l'accord formel du syndicat. Dans ce cas, les travailleurs recevront le quadruple de leur salaire réparti comme suit: temps double pour les heures travaillées et deux congés mobiles payés. Cette dernière mesure se veut un incitatif au maintien de l'emploi. «De plus, pour nous, il s'agit d'un gain important en ce qui a trait à notre qualité de vie», a commenté le président du syndicat Sylvain Parent. Dans l'entente Stone-Consol, le travail est obligatoire durant ces deux congés statutaires.

Par ailleurs, une trentaine de clauses normatives ont été améliorées dans le sens des revendications syndicales, dont celles touchant la santé-sécurité au travail, l'ancienneté et la liberté d'action syndicale.



Heureux du dénouement de leurs négociations, Michel Lépine, vice-président, André Prévile, chef de secteur et Sylvain Parent, président du syndicat, espèrent que la percée réussie permettra aux autres syndicats du papier d'effectuer les mêmes gains face au «pattern» du SCTP.

De son côté, le président de la Fédération des travailleurs du papier et de la forêt (CSN), Claude Plamondon, s'est réjoui du résultat de cette négociation à Crabtree. «Nous avons encore plusieurs milliers de membres actuellement en négociation avec plusieurs compagnies et il est certain qu'un pareil

résultat ne peut qu'avoir des effets positifs», a-t-il commenté.

Les syndicats affiliés à la FTFPF-CSN poursuivent de façon intensive leurs négociations avec les compagnies Cascades, Abitibi-Price, Kruger, Domtar, Donohue et Stone-Consol. □

## Université de Montréal

### 39,5% d'augmentation pour les chargés-es de cours

Les quelque 1000 chargés-es de cours de l'Université de Montréal finiront par rattraper leurs collègues du réseau universitaire, mais ils y auront mis le temps!

En effet, au second renouvellement de leur convention collective, c'est une augmentation de 39,5% échelonnée sur deux ans et demi qui a été acquise et acceptée en assemblée générale le 30 septembre. Le dépôt du projet syndical avait d'ailleurs été fait le 4 octobre 1989; l'entente qui vient d'inter-

venir a nécessité pas moins de 50 séances de négociation! À la signature de la première convention, il y a trois ans, ce sont des hausses de 37,5% qui avaient été négociées...

«Ce dont il faut se souvenir, signale le vice-président de la FNEEQ, Laval Rioux, lui-même chargé de cours à l'Université de Montréal, c'est qu'il nous a fallu attendre sept ans avant d'obtenir notre certificat d'accréditation à cause de la résistance d'arrière-garde de l'Université.»

Ce n'est, en effet,

qu'après avoir essuyé un refus de la Cour suprême dans sa demande d'en appeler d'une décision de la Cour d'appel que la direction avait dû capituler et, de mauvaise grâce, négocier avec les chargés-es de cours. «C'est pourquoi nous avons mis toutes ces années pour rejoindre les autres», ajoute Laval Rioux.

Quant au président du syndicat, François Cyr, il signale que sur le plan de l'intégration aux structures décisionnelles de l'Université, la porte est en-

trouverte, quoique timidement. «À nous de faire en sorte de prendre notre place», confie-t-il.

Par ailleurs, une somme évaluée à 180,000\$ servira au perfectionnement. □

## Qualité de vie et développement régional

Le Conseil central du Nord-Ouest québécois invite ses membres à participer au colloque organisé par l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue sous le thème *La qualité de vie: un prérequis au développement régional?* qui se tiendra les 18 et 19 octobre au Motel Confortel de Val d'Or.

Ce colloque veut faire ressortir l'urgence de concilier les exigences de la croissance économique avec celles d'une meilleure qualité de vie.

S'inscrire à l'UQAT, Colloque *Qualité de vie*, CP 700, 42 rue Mgr Rhéaume est, Rouyn-Noranda, Qc J9X 5E4. Renseignements: 819-762-0971. □





## Qu'advient-t-il de «Lanoraie»?

L'ancien Centre de formation Fernand-Jolicoeur de la CSN devient un centre de traitement et de réhabilitation pour toxicomanes (alcool, drogues et médicaments) à compter du 22 octobre.

En effet, le Pavillon du Nouveau point de vue, un organisme sans but lucratif qui existe depuis 1978 et dont la trentaine employé-es sont syndiqués à la FAS-CSN, vient de signer un bail de cinq ans avec la CSN qui lui permettra d'accueillir désormais 40 résidents, au lieu des 20 actuels à Varennes. C'est par une «journée portes ouvertes» que le PNPV pendra la crémaillère, dimanche le 14 octobre à compter de 13h 30, où tous sont invités (renseignements: 887-2392 ou 1-800-267-2392). Notre photo: le trésorier de la CSN Léopold Beaulieu, le président Gérard Larose, M. Jean Neveu, président du conseil d'administration du PNPV, et Yves Paquin, président du syndicat, après la signature du bail entre les deux organisations. □

## Bienvenue!

Quatre syndicats de l'hôtellerie et de la restauration ont adhéré à la CSN et à sa Fédération du commerce en pleine ronde des négociations provinciales dans l'industrie hôtelière, cet été.

Tout d'abord, en juillet, les 75 travailleuses et travailleurs de l'Hôtel La Citadelle, à Montréal, ont quitté les rangs du Local 31 pour s'affilier à la CSN. Ensuite, en août, ce fut au tour des huit employé-es de la réception du Holiday Inn Richelieu, à Montréal, ainsi que des 80 salarié-es du Restaurant Tracy, dans la ville du même nom. Enfin, en septembre, une cinquantaine d'employé-es du Club St-Denis, un club huppé de Montréal, se sont donné un syndicat CSN.

Avec l'arrivée de ces quatre nouveaux syndicats, la fédération compte maintenant 47 syndicats dans l'industrie hôtelière et près de 40 autres dans la restauration, représentant 2 500 employés. □



## Érythrée: alerte famine !

Le monde entier a été touché par les images de la famine qui a frappé l'Éthiopie en 1984-85. En 1990, la situation est de nouveau catastrophique : la guerre continue ses ravages, la sécheresse et la famine reviennent en force. Selon Oxfam Canada, ce sont aujourd'hui plus de quatre millions de personnes qui sont menacées d'y mourir de faim si l'aide internationale ne vient pas à leur secours rapidement.

Depuis 30 ans, l'Éthiopie est rongée par la guerre. Les habitants du nord du pays, les Érythréens, luttent depuis 1961 pour leur autodétermination, n'ayant jamais accepté l'annexion unilatérale de leur pays par le pouvoir central éthiopien.

Deux cinéastes québécois, Danièle Lacourse et Yvan Patry, reviennent d'Éthiopie avec des images bouleversantes, qui seront présentées le 16 octobre prochain, au réseau TVA, à l'émission de Claude Charron *Le match de la vie*. À voir absolument. Il s'agit d'un document exceptionnel.

Si vous croyez important d'apporter votre aide, vous pouvez le faire par chèque ou mandat postal, à l'adresse suivante :

**Comité pour la paix en Érythrée**  
3575 boul. Saint-Laurent

bureau 232

Montréal

H2X 2T7

Tél: 847 0047

pour informations: Yvan Patry: 273-7136

Gaëtane Gascon: 388-4770

Jacques Gauthier: 522-1600

## STCUM

## Vote de grève le 14

Le comité de négociation du syndicat des employés d'entretien de la STCUM n'ayant pas reçu de réponse à sa contre-proposition de règlement, déposée le 26 septembre, il recommandera donc à son assemblée générale du 14 octobre de recourir à la grève.

Après une interruption de quatre mois dans les négociations, après plusieurs contre-propositions syndicales et offres finales de l'employeur, le syndicat avait décidé de réduire une dernière fois ses demandes avant de se prononcer sur des moyens de pression.

Les sujets encore en litige sont la réintégration de deux personnes congédiées en février, une possibilité de réouverture de l'entente salariale, si l'inflation dépasse 6%, la réduction de la semaine de travail de 40 à 37 heures et demie, à raison de 10 minutes par jour, par année de convention.

La partie syndicale demande un moratoire sur la réorganisation des postes de travail pour permettre à un comité de trouver des solutions acceptables aux parties et des modalités pour combler le vide juridique entraîné par l'échéance de la convention, le 14 janvier 1990. □



## Ça brasse à Brossard!

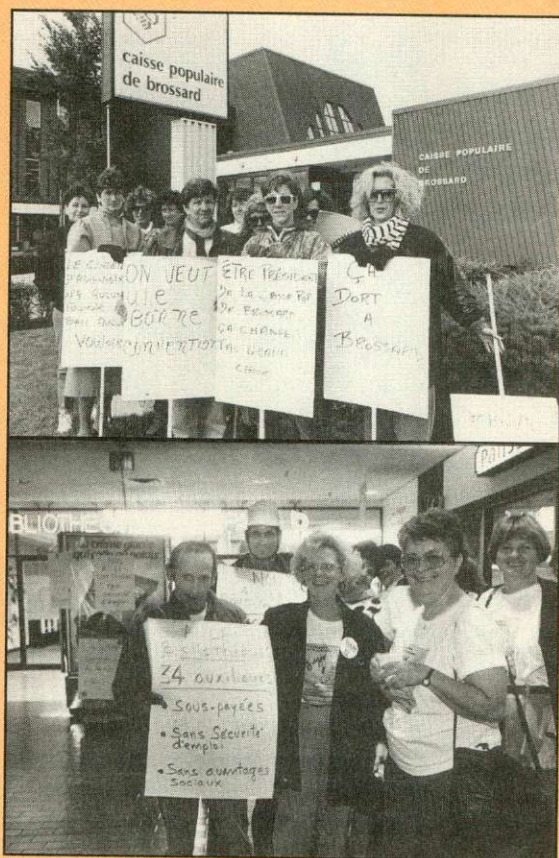
S'il y a déjà eu des «femmes en or», à Brossard, on peut dire que ça fait belle lurette! Car cet automne, ça brasse dans cette banlieue montréalaise et ce sont en première ligne des femmes qui s'agitent, même si on rencontre également des hommes qui sont en tenue de combat pour leurs droits.

### Caisse populaire

Quelque 60 employées de la Caisse populaire de Brossard sont en grève depuis le 20 juin. Elles sont déterminées à obtenir un traitement juste et équitable au niveau de leur échelle de salaire, une augmentation de salaire qui tienne compte de l'enrichissement collectif qu'elles n'ont pas partagé, pendant les années de prospérité économique et une indexation de salaire qui les protège contre la TPS.

Alors que le seul homme membre du syndicat a été embauché au maximum du salaire de sa classification, les femmes qui sont embauchées, elles, au minimum la plupart du temps, doivent attendre une dizaine d'années pour atteindre ce plafond, selon les règles édictées par la Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest du Québec (qui préconise une hausse de 4% par année et un avancement de 3% par année d'expérience).

Dans cette caisse populaire qui compte trois points de service, les cadres gagnent en moyenne 47,000\$ par année et à eux neuf, ils



accaparent 28% de la masse salariale, le salaire moyen des 60 autres employées se situant à 350\$ bruts par semaine. Dans une caisse dont les 18,500 sociétaires ont un actif de plus de 100\$ millions, les femmes sont déterminées à redorer leur traitement.

### Permanence et semaine de 4 jours

En plein centre d'achat, dans la ville la plus centre d'achat du Québec, les 250 employées de la municipalité de Brossard, cols blancs et cols bleus, désirent obtenir plus de permanence pour de nombreux salarié-es qui ne bénéficient que de quatre des clauses de la convention collective parce qu'ils travaillent à temps partiel, même si c'est un travail permanent et à l'année. Il

s'agit entre autres des surveillantes de la bibliothèque et d'autres personnes qui supervisent des activités socio-culturelles et sportives. Tout en ayant des conditions de travail au prorata de leur temps travaillé, elles veulent être considérées comme personnes travaillant en permanence, avec tous les droits que cela devrait leur accorder, notamment le droit de rappel.

Les employées de Brossard ont entrepris des moyens de pression pour appuyer leurs demandes. Cette semaine, la pause café syndicale s'est fait avec pancartes, et même avec des déguisements à la mode «warriors», dans le mail du centre d'achat où sont situés les locaux des principaux services municipaux. □

## Reynolds Sainte-Thérèse

### Arriver en l'an 2,000 en même temps que tout le monde...

Au début de 1990, les 130 employé-es de la compagnie de profilés Reynolds de Ste-Thérèse ont décidé de se redresser pour faire respecter leurs droits face à un employeur devenu plus mesquin et après 26 ans d'affiliation aux Métallos, ils se sont joints à la CSN.

Leur patron, habitué à une laconique docilité syndicale, voit d'un mauvais oeil le désir de ses employés de se faire respecter. Il change d'avocat, dès que la CSN entre dans la place, et opte pour l'étude Byers-Casgrain, déjà célèbre dans le canton pour ses agissements dans un conflit qui s'est passé sur la même rue, à l'autre extrémité: Commonwealth Plywood.

### Une stratégie d'affrontement

C'est d'entrée de jeu une stratégie d'affrontement. La partie patronale demande la conciliation et le jour même où elle en a le droit, le 19 juin, elle décrète un lock-out. Elle obtient une injonction limitant le piquetage, dans les 48 heures. Dans les jours qui suivent, la compagnie dépose 50 plaintes pénales et 25 poursuites au criminel. Plus de la moitié des membres du syndicat sont l'objet de poursuites. Le 7 août, elle congédie le président du syndicat, Jacques de la Sablonnière. D'autres poursuites au civil sont annoncées. Et pour bien assouvir sa soif, elle refuse désormais de négocier en présence du comité de négociation syndical.

### Contre l'oppression et l'arbitraire

De l'aveu même de la partie patronale, l'enjeu de la négociation, c'est de maintenir son ascendant sur les travailleurs. Elle refuse systématiquement qu'un travailleur, même si ce n'était qu'à sa demande, puisse être accompagné par un délégué syndical lors d'une rencontre avec un cadre ou un supérieur. Et il n'y a même pas d'hypocrisie dans les justifications de la compagnie: «les travailleurs ne réagissent pas de la même manière quand ils sont seuls que lorsqu'ils ont des témoins!», admet-elle.

De leur côté, les travailleurs veulent obtenir, par exemple, une meilleure représentation syndicale, un tableau d'affichage dont ils ont le contrôle, une certaine équité dans les promotions, le droit de supplanter et des horaires de travail qui ne soient pas laissés à la discrétion du patron à chaque semaine.

Bref, à une décennie du 21e siècle, les travailleurs de Reynolds de Sainte-Thérèse veulent tout simplement arriver à l'an 2,000 en même temps que tout le monde. □



# Des syndicats branchés

Parmi les géants de la télévision, le numéro 4, dans le monde, revient au Brésil avec REDE GLOBO. Face à cette chaîne qui fait figure de Goliath s'est soudain mis en place, durant la dernière campagne électorale présidentielle, un David qui a nom TVT (Télévision des travailleurs). Comment expliquer que les puissants intérêts derrière Collor de Mello (élu) aient dû finalement se résigner à un duo avec ce nouveau-né, TVT, qui a trimé dur pour faire connaître le programme du candidat Lula, du PT (Parti des travailleurs)? Collor l'emporta avec 34 millions de voix, mais Lula en obtint 30 millions, malgré l'hostilité quasi unanime de la grande presse.

C'est Regina Festa - rencontrée en juin lors d'un colloque que Vidéo Tiers Monde a tenu à Montréal sur les télévisions alternatives - qui m'a conté cette saga peu commune qui se résume en une lutte pour la démocratisation des moyens de communication, pour la liberté d'expression et pour un pluralisme de fait. Elle tend

à confirmer que des syndicats peuvent être «branchés», comme on dit, dans le but de mieux remplir leur mission. Mis à part certaines chaînes à vocation éducative relevant de certains des 27 États (provinces) et les trous dans le paysage audiovisuel où l'Église catholique réussit à s'immiscer, tout au Brésil macère dans la télé commerciale. Par exemple, à Sao Paulo, les 25 canaux disponibles sont tous «privés».

On compare quelquefois les Brésiliens aux Texans. Ils aiment les superlatifs. Or, lors de la 3e rencontre de la CUT (Centrale unique des travailleurs) en 1988, dans le plus grand stade de Rio, sur écran «olympique», les 5700 délégués de tout le pays et une foule de sympathisants visionnent un procès

simulé, Tribunal da terra (Tribunal de la terre), qui cerne la réalité de la violence faite aux paysans brésiliens. Ce docudrame de TVT obtiendra le prix Wladimir Herzog (du nom d'un journaliste assassiné).

TVT a proposé des programmes-pilotes d'une heure, à certains moments cruciaux, quitte à défrayer le temps d'antenne sur TV-Bandeirantes ou sur d'autres chaînes commerciales. On ne doit pas en déduire que TVT dispose de moyens financiers importants. C'est plutôt la motivation profonde de ses artisans qui la distingue de la télé conventionnelle. Aussi, Mme Festa n'est-elle pas insensible à ce que des centrales comme la CSN et la CEQ épaulent des expériences de télé-enseignement à Radio-Québec.

Le premier noyau de TVT s'est formé en 1986, à Sao Paulo, à l'appel de 79 leaders syndicaux de tous horizons de travail, mais où les métallurgistes étaient plus visibles; on y comptait aussi des militants de la Fédération des journalistes. Ces fondateurs avaient en commun d'avoir participé à la lutte contre la dictature militaire. Il fallait parfois avoir recours à des «corridors polonais» pour servir de haies aux équipes de tournage contre les policiers fédéraux ou locaux appelés à «protéger» l'usine où les grévistes faisaient valoir leurs revendications. On destinait d'abord cette production audiovisuelle à une école de formation de cadres syndicaux. Vint en 1989 une autre

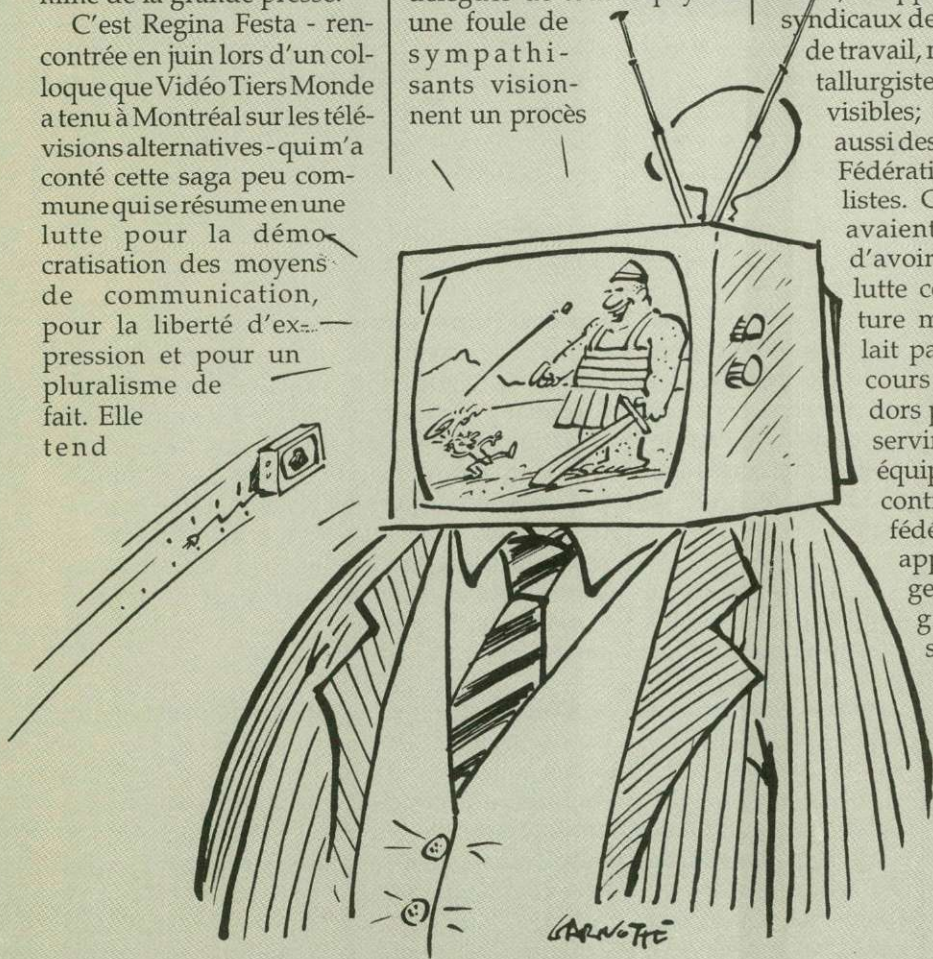
branche «professionnelle» de TVT, autogérée.

Cette journaliste ne cache pas sa préoccupation pour les enfants du Brésil qui souffrent la plus grande violence: plus de 9 millions sont sans famille et la malnutrition les guette. Ce sont eux que prennent pour cible, fréquemment, des *vigilantes* désireux de tuer dans l'oeuf toute «délinquance». Les victimes des groupes d'autodéfense, écrivait en juin Amnistie Internationale, sont le plus souvent «pauvres, voire misérables... Des dizaines de jeunes sont morts après avoir été torturés pendant leur détention: la plupart d'entre eux étaient pauvres et noirs».

Devant le néolibéralisme d'un Collor de Mello qui gèle pour 18 mois le capital d'épargne des Brésiliens et annonce que 370,000 fonctionnaires seront «démissionnés» - chaque geste de la présidence est cependant scruté à la loupe et il n'est pas rare que le pouvoir doive reculer devant le manque de conformité de ces mesures avec ce que la Constitution permet - Regina Festa ne désespère pas. Un jour, les pressions et la négociation aboutiront à un permis de télévision communautaire dont TVT prendra la tête. Il faut que les grands enjeux soient débattus «en concertation avec les travailleurs» et ce n'est pas l'empire télévisuel Globo qui y mènera.

La lutte contre l'inflation? Elle veut bien y consentir, pourvu que la priorité aille à une réorganisation de l'économie du Brésil et que les travailleurs puissent y contribuer par le moyen de la TVT ou d'organismes communautaires. Le président Collor n'avait-il pas, dans son discours inaugural, placé parmi ses objectifs la justice sociale et les droits des citoyens?

Clément Trudel







## Grèce

### Les trois font le mois

Trois grèves générales ont secoué le pays grec en septembre, une façon de ponctuer le gigantesque bras de fer engagé entre le gouvernement de droite de Constantin Mitsotakis et le mouvement syndical incarné par le leader Lambros Kamellopoulos. Les enjeux sont de taille puisque les deux principales centrales syndicales du pays, la Confédération des travailleurs grecs (GSEE, 1,7 million de membres) et la Fédération des fonctionnaires (ADEGY, 300,000 adhérents) tentent par tous les moyens d'empêcher le gouvernement de réformer les régimes de sécurité sociale et de retraite, une législation qui désavantagerait grandement les travailleurs. Rappelons que la Grèce est confrontée à de très sérieux problèmes économiques; son économie, nationalisée à 70%, fait face à l'endettement et à l'inflation. Et quand ça va mal, on le sait, on s'efforce toujours en haut lieu de refileur la note à la classe ouvrière.



Manif de syndiqués à Athènes.



## Le Monde

### Pas riches... les pauvres!

Alors qu'au moins les deux tiers des Nord-américains souffrent de problèmes d'obésité, une grande partie de la planète crève de faim. Dans son rapport sur le développe-

ment (sic!) déposé cet été, la Banque mondiale notait: «plus d'un milliard d'êtres humains vivent dans la pauvreté avec un revenu annuel inférieur à 370\$». Le rapport soulignait de plus que les femmes comptent parmi les plus défavorisées: «Les femmes se heurtent à toutes sortes d'obstacles d'ordre culturel, social, juridique et économique que les hommes, même quand ils sont pauvres, ne connaissent pas.»



## Canada

### Le combat des grands

Le pays a été et est toujours secoué par d'importants conflits syndicaux touchant les secteurs de pointe de l'industrie. C'est que les 13 000 grévistes de Ford Motor, les 16 000 de Stelco et d'Algoma et les 7 200 travailleurs de grandes papeteries (Abitibi Price, C. P. Forest Products) ont réalisé qu'il fallait plus que des mots pour contrer une inflation qui risque d'atteindre 6,4% et les effets catastrophiques de la TPS. Déjà, d'importantes victoires ont été enregistrées, notamment en négociant des hausses de salaire, de 5%, 6%; on sait qu'Ottawa suggérait de ne pas dépasser le plafond de 4,5%!



## Québec

### La perspective Mohawk

Tout, ou à peu près, a été dit sur la crise Mohawk qui a secoué le Québec. La grande inconnue toutefois: la vision du monde, de notre monde, de celles et ceux qui se retranchaient de l'autre côté des barricades. Simone Dreyfus, une spécialiste française, a écrit un texte qui nous paraît parfaitement traduire l'idée que les Amérindiens se font sur le destin que l'Histoire leur a réservé:

«Depuis cinq siècles, on n'a

épargné aux Indiens aucune raison de mourir. On les a exploités commercialement et politiquement, les jetant notamment les uns contre les autres dans des guerres intestines allumées pour des motifs mercantiles ou impérialistes. On les a dépouillés de la quasi totalité de leurs territoires, employant à cette fin les moyens les plus cyniques ou les plus brutaux, bafouant ouvertement la parole et les traités signés, allant à maintes occasions jusqu'au génocide. Et la spoliation se poursuit de nos jours où les terres productives restées aux Indiens et leurs ressources sont presque toujours contrôlées par des Blancs, tandis que la plupart des indigènes vivent surtout d'assistance sociale et sont au plus bas niveau des sociétés canadiennes et américaines.

«Jamais on n'a reconnu aux Indiens le droit d'exister en tant que nations et cultures, imaginez de les laisser libres de décider eux-mêmes de leur destin. Aux termes de leur expansion, les États-Unis et le Canada les ont purement et simplement annexés, les plaçant sous la tutelle de bureaucrates qui réglementent souverainement l'essentiel de leur vie. Et quand on n'a pas réclamé leur complète élimination, on n'a envisagé que leur conversion autoritaire au mode de vie européen, politique systématiquement suivie aujourd'hui par les gouvernements qui les dominent et applaudie par tous ceux qui se disent leurs amis et qui ne voient de salut pour eux que dans leur assimilation. Ainsi pendant cinq cents ans, les Indiens ont pu avoir affaire à des Blancs d'origines, de conditions, de nationalités les plus diverses; ils n'ont rencontré de leur part qu'une intolérance aveugle et continue, qu'une agression totale et multiforme, dans sa durée et son intensité, sans beaucoup d'équivalents à l'époque moderne.»

Et puis un jour, les Warriors sont apparus...

Luc Gosselin



# Ce n'était après tout qu'une Amérindienne

« **Q**ue l'on tolère que Mme Horn conteste son ministère et, même, qu'elle refuse de se considérer canadienne, passe encore. Qu'elle violente un militaire, c'est déjà moins acceptable. Mais qu'Ottawa la paie pour ce faire, c'est tout simplement de l'aberration. »

Le jeudi 13 septembre, en éditorial dans *La Presse*, sous le titre « Qui paie Mme Horn? », le justicier Pierre Vennat manquait de termes pour fustiger « l'ancienne reine de beauté Kahn-Tineta Horn recyclée en activiste amérindienne et furie en jupon. »

Le vendredi précédent, 7 septembre, *La Presse* affichait, en première page, une photo couleurs d'une amérindienne, apparemment en colère, en notant qu'il s'agissait de « Kahn-Tineta Horn, le célèbre mannequin mohawk des années 60, qui a poussé cette semaine un militaire dans les barbelés. »

En page 2, le journal, à l'instar des autres quotidiens à travers le Canada, publiait une dépêche de la *Presse canadienne*, en provenance de Toronto, identifiant comme étant Mme Horn, « fonctionnaire en congé d'études du ministère des Affaires indiennes », l'Amériquienne que toutes les stations de télévision avait montrée, « à satiété » selon l'agence, poussant un militaire dans les barbelés.

On rappelait dans le titre que « mannequin, Kahn-Tineta Horn prônait "l'apartheid indien". » Et on reproduisait une photo d'archives où on ne pouvait reconnaître « la furie »

de la page une, tant les ans avaient fait d'irréparables outrages.

Le dimanche suivant, *La Presse* toujours, diffusait, encore en première page, une caricature, faisant ressortir les traits épaissis et hargneux de l'ex-reine de beauté en souli-



gnant que son nom en français signifiait « elle fait onduler l'herbe. » Et on invitait les lecteurs à « remplacer herbe par le barbelé vu les circonstances. »

Le 14 septembre, le lendemain de la charge de Vennat, le journal annonçait en manchette que Ottawa avait congédié la fonctionnaire et « activiste » pour absence injustifiée à son poste de 50 000\$ par année et « sans doute aussi pour sa participation au siège des Warriors. » On publiait également une photo, en noir et blanc cette fois, de Mme Horn tenant sa fille de 4 ans dans les bras.

Ce qui était alors remarquable, c'est que cette photo représentait une femme plutôt mince, et jolie, qui n'avait rien de

commun avec les photos, caricatures et vidéos précédents.

Le lendemain, *La Presse* publiait, en bas de la page 2, un encadré intitulé « Nos excuses ». Le premier paragraphe n'avait rien à voir avec l'affaire (il s'agissait du programme triennal d'immobilisation de la ville de Montréal).

Le second reprenait l'affirmation de la *Presse canadienne* comme quoi l'Amériquienne que l'on avait vue à la télévision, etc,

*Kanesatake perd son emploi au fédéral.* » Il était évident là aussi qu'il y avait erreur sur la personne.

Notons enfin, que le seul éclat héroïque de Mme Horn derrière les barricades, — du moins à ma connaissance — a été ce geste posé par une autre femme. N'eût été de cette méprise, personne ne se serait probablement rendu compte de sa présence.

Mais que voulez-vous, c'était inévitable, tous ces Amérindiens, n'est-ce pas, se ressemblent! Et après tout, elle était avec des « criminels » et des « bandits. »

« Une banalité » me rétorqua le directeur de l'information du *Soleil*, Denis Angers, lorsque j'évoquai cette erreur, parmi tant d'autres, dans un débat télévisé portant sur la couverture de la crise amérindienne dans les médias.

J'aimerais voir la réaction des mêmes médias si semblable « banalité » avait touché un politicien ou un petit notable appartenant à notre tribu blanche.

Je parie que même l'éditorialiste se serait excusé.

Si, par ailleurs, il s'était agi « d'un » fonctionnaire fédéral plutôt que « d'une », aurait-on insisté autant sur son apparence? J'oserai aller plus loin: aurait-on traité ainsi une blanche de notre tribu? Cesse-t-on d'être une femme lorsqu'on est amérindienne?

Banalité? Peut-être, si on prête au mot banal le sens que lui donne le Robert: qui est extrêmement commun, sans originalité.

Mais alors, si c'est un incident banal, ce comportement est franchement discriminatoire et raciste.

Jacques Guay



CHRÉTIEN DANS BEAUSÉJOUR...



## Un film prometteur, mais raté

### NUIT D'ÉTÉ EN VILLE

De Michel Deville, d'après un scénario de Rosalinde Deville, interprété par Marie Trintignant et Jean-Hugues Anglade.

J'aime beaucoup Michel Deville. Deville, c'est «*Péris en la demeure*», «*Le Paltoquet*», «*La Lectrice*». Ses films sont un énorme puzzle de petits plans, avec des flashbacks, un montage serré et une musique qui emballe le tout au quart de seconde.

L'histoire de «*Nuit d'été en ville*» est passionnante. Un couple se réveille après sa première nuit d'amour. Suit ce qui suit toujours, l'apprivoisement par la parole et les gestes. Le réveil, le bain,

l'habillage physique et déshabillage intellectuel. On spéculé, se câline, se fâche, se rapproche, s'éloigne. C'était prometteur.

Michel Deville a laissé, pour la première fois, Rosalinde Deville, sa compagne et collaboratrice, écrire entièrement le scénario. Le traitement est chronologique, linéaire, sans flashbacks, sans musique. Le film est raté. Deville a mis de côté tout ce qui fait la force de ses derniers films. Deux comédiens, seuls durant 85 minutes, nus pendant près de la moitié du film. Si la complicité perce l'écran, c'est réussi. Il a pris un pari, il a perdu. C'est raté. Marie Trintignant ne passe



Une scène de *Nuit d'été en ville*.

pas le test. C'était son premier grand rôle et peut-être son dernier. Elle est jolie, mais elle ne dégage aucune chaleur dans son jeu. On ne sent aucune attirance entre ces personnages, aucune tendresse. Jean-Hugues An-

glade n'arrive pas à réchauffer l'atmosphère.

Tout repose sur les dialogues, mais le niveau de langage, trop théâtral, rend le film verbeux. Dommage...

Michel Tremblay



## Rhythm Activism: Perogys, pasta + liberty

Avec leur septième cassette, *Perogys\**, *pasta + liberty*, le duo montréalais **Rhythm Activism** devrait réussir à élargir quelque peu son public, sans pour autant être à la portée de tout le monde.

### La recherche de la liberté

L'enregistrement de *Perogys, pasta + liberty* commémore la deuxième tournée européenne (Est et Ouest) de **Rhythm Activism**, «une tournée de solidarité internationale afin d'aider à briser les frontières, les murs et les *petits plats fancy*, et ce, dans la recherche de la liberté pour les peuples».

Ici, l'accordéoniste et guitariste **Sylvain Côté**, ainsi que le déclamateur, poète et violoniste **Norman Nawrocki** poursuivent leur *journalisme alternatif, engagé et électrique*. Sur des airs de musique folklorique, heavy rock, rap et populaire, **Rhythm Activism** traite de différents sujets d'actualité et d'histoire: l'augmentation des frais de scolarité au Québec sur *Fight The Hike*; la situation des mal-logés sur *Vampire des condos*; l'histoire d'une militante syndicale durant la grève générale de Winnipeg en 1919, *Helen Armstrong*, qui a fait face au sexisme de ses camarades de lutte, «une situation qui n'est pas peu commune, même aujourd'hui»; sur l'organisation communautaire d'ex-psychiatisés sur *Cabaret Pal*, sur l'anarchie sur *Quando l'arnarchia verrà*.

### Surprises polonaises et ukrainiennes

La cassette comprend

aussi quelques petites surprises parfois inspirées des folklores polonais et ukrainien (*T a t r a T u m b l e*, *Polski Fiat*, *Sto Lat* et *Kolomeka*), sur la société de consommation (*7-11 Heaven*), ainsi qu'un poème de l'artiste de cabaret et poète français **Gaston Couté** (*Le Déraillement*).

J'aime bien **Rhythm Activism**. C'est probablement pour leur côté anarchiste, sarcastique et, toutes proportions gardées, zappien\*\*. En tout cas, **Rhythm Activism** est un événement musical, poétique et politique qui mérite d'être découvert!

Pour obtenir des copies de *Perogys, pasta + liberty*, vous pouvez écrire à :

**Rhythm Activism** a/s Les pages noires, 3699 Hutchison, Montréal, Québec, H2X 2H4. Ou en-

core, vous pouvez téléphoner au 514-844-6562 ou 514-879-1386.

Michel Crête

\*Perogys: un repas polonais et ukrainien traditionnel composé de boulettes servies avec du fromage et des patates.

\*\*Zappien: de Frank Zappa, compositeur et guitariste américain génial, célèbre pour ses caricatures portant sur l'univers des musiciens et des *groupies*. Zappa a notamment souvent ridiculisé le conservatisme américain et la société de consommation.

## Public Enemy

Véritable phénomène social, le rap est sorti des rues de New York dans les années quatre-vingts pour devenir le genre musical le plus innovateur. Pendant que le rock, le jazz et, surtout, le pop stagner, le rap non seulement évolue mais profite à tous les styles musicaux.

Dans tout disque qui veut demeurer dans le coup, on retrouve à un moment ou à un autre, des éléments rap. Jusqu'à **Daniel Lavoie**, avec son *Pape du rap*, qui tente une incursion dans ce domaine. Au Québec, on retrouve entre autres **Nasty Joe** (le

Joey Tardif du téléroman *Épopée Rock*), et le **Mouvement Rap Français**, qui n'a cependant pas encore réussi à décrocher un contrat avec une compagnie de disque.

Mais la vraie question qu'il faut se poser est celle-ci: peut-on, au Québec, légitimement, aimer écouter du rap? Musique engagée, on a, en effet, beaucoup de difficulté à comprendre les paroles si on ne maîtrise pas suffisamment l'anglais. Phénomène de la culture noire américaine, musique essentiellement urbaine, le rap connaît en revanche un développement plus com-

mercial.

Mais si on veut plonger dans ce genre, disons, particulier, **Public Enemy** semble le choix par excellence. Le dernier album, *Fear of a Black Planet*, contient des pièces aux titres évocateurs qui ne laissent pas indifférent: **B11 is a Joke**, *Anti-nigger Machine*, *Revolutionary Generation* et *Power to the People* ont même forcé les autorités à rajouter un avertissement au public sur la pochette. Mais ça, c'est un tout autre débat.

Louis-Serge Houle



# M A C E D O I N E

## Les nerfs

Entendu à une émission radiophonique appelée *Le Zoo* une parodie du téléthon de la paralysie cérébrale: la paralysie gouvernementale. On aura compris que Robert Bourassa en a attrapé des vertes et des pas mûres pour n'avoir pas donné l'ordre de foncer dans le tas. Mais pour une rare fois, je pense que cela nous aura servi d'avoir une estacade en lieu et place de premier ministre. Une estacade, c'est bien connu, est un barrage flottant, généralement à l'entrée des ports, dont le rôle est de briser les vagues et d'arrêter les courants. De délais en remises, de brouillages de pistes en manoeuvres de diversion, Robert Bourassa aura réussi à se rendre au bout de ce marathon. Ce n'est pas glorieux, mais c'est toujours ça de pris. Je dis: quels problèmes si on avait eu un paquet de nerfs comme premier ministre...!

Lucky BowBow...



## Egout

Les lois de la nature semblent prendre leurs distances avec ce qui est écrit dans les livres. Qu'on en juge. Le fleuve Saint-Laurent a depuis trop longtemps été considéré comme un égout à ciel ouvert. Tous les égouts sont dans la nature, aurait dit l'autre... Selon les lois normales, donc, les «matières en suspension», euphémisme poli pour désigner la merde, devraient descendre vers la mer. André Arthur, pourtant, a fait le voyage en sens inverse, remontant de Québec à Montréal avec son bagage nauséabond. Il occupe les ondes deux heures durant. André Arthur fait dans le scatologique comme d'autres font dans la musi-

que. CKAC est donc allé droit au but en adoptant le slogan suivant pour mousser la publicité de son nouvel informateur: *Ici, on ne tourne pas autour du pot*. Ben voyons, on le savait que c'est pas autour du pot qu'il se tient, André Arthur. C'est dedans, avec le reste!

À la même heure, le tonitruant Gilles Proulx, à CJMS, a passé l'été à agiter la haine et à vomir le racisme le plus abject à l'endroit des Amérindiens. Avec ces incendiaires aux commandes de la fabrication de l'opinion publique, il ne faudra pas se surprendre que Montréal soit déclarée d'ici peu zone sinistrée. Quand on se surprend à regretter le départ de Pierre Pascau, c'est un bien mauvais signe...

«Pour recueillir les biens inestimables qu'assure la liberté de la presse, il faut savoir se soumettre aux maux inévitables qu'elle fait naître», écrivait en 1840 le philosophe Tocqueville. Tout le monde aura compris que ce charmant monsieur ne connaissait ni André Arthur, ni Gilles Proulx, ni ces autres histrions radiophoniques qui sévissent sous les noms de Jean Cournoyer, André Hains ou Simon Bédard.

## Rambo et Mozart

Les savants utilisent parfois l'expression «effet pervers» pour désigner une conséquence non prévue. Les Forces armées canadiennes ont connu au mois d'août une augmentation de 32% des demandes d'enrôlement. Je dis: c'est un effet pervers de la crise amérindienne qui m'inquiète. Quand Rambo est en tête du palmarès, c'est Mozart qui dégringole.

## Le pyromane

Pendant que le célèbre Lasagne est détenu, le non moins célèbre petit maire Ouellette, d'Oka, par qui tout le malheur est arrivé en début d'été, demeure libre comme l'air et couche chez lui tous les soirs. Je dis: cet homme, qui affirmait qu'il referait la même chose si c'était à recommencer, devrait être placé sous surveillance constante. Les maniaques, en effet, sont plus dangereux que les bouffons.

Michel Rioux



*dénonçons la violence,  
ici et ailleurs!*

**MARCHE POUR LA PAIX**  
**DIMANCHE, LE 28 OCTOBRE 1990**

RASSEMBLEMENT À 12H30 AU PARC LAFONTAINE MONTRÉAL • COIN SHERBROOKE ET CALIXA-LAVALLÉE